

Commune de NOUIC
(Haute-Vienne)

Délibération n° 2024/42
Examen d'une proposition de don à la commune

Nombre de Conseillers

En exercice 11
Présents 8
Votants 8

L'an deux mil vingt - quatre
le 29 août à dix-neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge
NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 août 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME DELUCHE ,
MM. BONNAUD, CRUCHET, PASCAL, MME GIRAUD

ABSENTS : MME CIBERT, MM. LEURS, REBEYRAT.

Mme Joëlle DELUCHE a été élue secrétaire.

EXAMEN D'UNE PROPOSITION de DON à la COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Nouic Tennis et Compagnie lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2024 a voté la donation d'une somme de trois mille euros (3 000.00 €) à la Commune afin de participer au développement associatif de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2020-19 : délégation au Maire de certaines compétences en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Le 9° stipule : D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Les services de l'Etat interrogés sur la notion de conditions ou charges n'ont pas donné de réponse à ce jour.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation de ce don.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la donation de trois mille euros (3 .000.00 €) de l'association Nouic Tennis et Compagnie
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 6 septembre 2024



POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 6 septembre 2024

Le Maire
Serge NOUGIER

